



# Accessibilité : quelles stratégies pour gérer la ville et l'espace autrement ?

## Compétences et responsabilités des élus locaux

En présence de ...

- ▶ **Patrick GOHET**, Délégué Interministériel aux Personnes Handicapées (DIPH)
- ▶ **Jean-Marie SCHLERET**, Président du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, Vice-président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, Conseiller municipal délégué de Nancy
- ▶ **Paul BLANC**, Sénateur des Pyrénées-Orientales, Rapporteur de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- ▶ **Béatrice PAVY**, Député de la Sarthe, Vice présidente du Conseil général de la Sarthe, Présidente de la Commission Solidarité
- ▶ **Frédéric LAFFORGUE**, Adjoint au Maire, Conseiller général de l'Hérault, Membre de la commission Solidarité départementale, Handicap et Dépendance
- ▶ **Soraya KOMPANY**, Chef de Cabinet, DIPH

ainsi que de nombreux élus locaux, experts dans le domaine du Handicap, partenaires institutionnels et acteurs du monde associatif...

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Faire le point sur les enjeux juridiques, les procédures à respecter, les impacts budgétaires à anticiper, aujourd'hui et demain dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005.

S'approprier les outils et la démarche visant à mesurer ses propres connaissances face aux obligations légales, identifier les soutiens techniques à mobiliser, chiffrer les financements à prévoir, mesurer l'état d'avancement de sa collectivité locale au regard de la Loi.

**DURÉE** 2 jours

**DATE(S)** 27 et 28 janvier

**PROFIL DES PARTICIPANTS** Élus territoriaux, Collaborateurs d'élus

**EFFECTIF** 40 participants

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

- **Cadre juridique visant les politiques en direction des personnes handicapées, et l'accessibilité à l'ensemble du cadre de vie de la personne** : Aménagement du territoire, Transports, Urbanisme, Environnement, Culture...
- **Impacts et enjeux** : les budgets à engager, les difficultés techniques à résoudre
- **Articulation « cohérente » entre Commune / EPCI / Département / Région, sur le diagnostic, l'appui technique et le plan budgétaire**
- **Stratégie à développer en matière d'Accessibilité** : rôle, responsabilité, logique d'actions dans ce nouveau contexte (préconisations/perspectives)
- **Vision sociétale de l'Accessibilité** : apports de la loi et changement de regard sur le Handicap
- **Nombreuses études de cas prévues, parmi lesquelles** :
  - Schéma directeur d'accessibilité des services de transports collectifs pour les AOT
  - Plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics pour toutes les communes/intercommunalités quelle que soit la taille (**échéance 2009**)
  - Incidence des Commissions pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour les communes ou intercommunalités supérieures à 5 000 habitants
- **Conclusion et évaluation de la formation**

▶ Méthodologie : *exposés, études de cas pratiques*

▶ Matériel pédagogique : *supports pédagogiques des formateurs, projections numériques en PowerPoint*